

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_096

Séance du jeudi 22 novembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 26/11/2018

Présents : 14

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux novembre l'assemblée

Votants: 14

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 14

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de séance:Alain
JAFFARD**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER,
François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan
MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU,
Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Yves Elie LAURENT, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Françoise
THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Yves SERVIERE

Objet: SDEE : mise à jour étude d'opportunité pour réseau de chaleur - DE_2018_096

Mr le Maire rappelle l'historique du projet de réalisation d'un réseau de chaleur, quartier de L'Estournal. Dans le cadre de ce projet il convient de réaliser une actualisation de l'étude de faisabilité produite en 2015. Le SDEE, qui est partenaire de la commune pour ce projet pourrait en porter l'investissement et propose de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de l'actualisation de cette étude.

Il est nécessaire pour cela que la commune lui donne mandat à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **MANDATE** le SDEE pour la réalisation de l'actualisation de l'étude de faisabilité concernant le projet de réseau de chaleur du Pont de Montvert.

- **CHARGE** Mr le Maire de poursuivre les études de ce projet en partenariat avec le SDEE.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/12/2018 048-200057594-20181122-DE_2018_096-DE